



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 7 décembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 7 décembre 2016 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, BON, DELZENNE, DRAPIER, FERRIERE, FRANCELLE, MARTIN, THIEBAUT.

Absents excusés : M. LAURENT Philippe donnant procuration à M. DRAPIER Didier
M. PREVOST Denis donnant procuration à M. THIEBAUT Yves

En préambule, témoignage de reconnaissance de monsieur et madame Didier BERNARD pour leur fille Laureen.

Une minute de silence est observée en mémoire de M. Raymond ROQUET.

Le Maire fait part de lettres de remerciements.

A la demande de Monsieur le Maire, le libellé du point 4 de l'ordre du jour est modifié comme suit : La convention de mise à disposition d'un agent avec le Centre Social et Culturel de la Vallée de l'Oise est remplacé par la proposition d'octroi d'une subvention. Le principe de base restant le même.

I - AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier de Monsieur le Chef d'escadron Du MERLE, commandant la compagnie de gendarmerie de Saint-Quentin, précisant le besoin du réaménagement de la chambre du gendarme adjoint volontaire pour la prochaine affectation à la gendarmerie de Moy de l'Aisne conformément à ce qui avait été demandé.

Plusieurs devis ont été sollicités.

Après en avoir délibéré, à la majorité, les membres du Conseil Municipal acceptent le devis de l'entreprise BOUTROY-CHARALAMBOUS d'un montant de 6 861,84 € TTC pour la réalisation des travaux.

II - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE A L'ADERMAS

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance de devis pour réaliser les travaux d'accessibilité à l'ADERMAS par la mise en place d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Plusieurs devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise CIRES pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 4 926 € TTC.

III - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SEJOUR AU SKI DU COLLEGE DE MOÿ DE L' AISNE

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention de l'équipe pédagogique EPS du collège Suzanne Deutsch de la Meurthe de Moÿ de l'Aisne pour permettre aux élèves de 5^{ème} de partir en classe de neige au mois de Janvier 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière de 70 € par enfant de Moÿ de l'Aisne concerné par ce voyage. (6 prévus au 18 novembre 2016).

IV - SUBVENTION AU CENTRE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA VALLEE DE L'OISE (mise à disposition d'un agent)

En compensation de la mise à disposition d'un agent par le Centre Social et Culturel de la Vallée de l'Oise, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'octroyer au Centre Social une subvention de 830 € pour les mois de novembre et décembre 2016 dans le cadre du reste à charge employeur pour les CUI. Monsieur David BAK, animateur de la salle multimédia, est mis à disposition jusqu'au 31 octobre 2017, le reste à charge employeur fera l'objet d'une délibération en 2017.

V - SITUATION FINANCIERE

En fonctionnement, le montant des mandats émis au 30 novembre 2016 s'élève à 648 484,18 € pour des engagements à hauteur de 166 354,61 €.

Le montant des recettes s'élève à 964 810,01 € pour des prévisions budgétaires de 1 080 310,00 € et reste dans le cadre des objectifs à atteindre en tenant compte des engagements pour un montant de 131 519,38 €.

En investissement, le montant des mandats émis est de 816 545,11 € pour des prévisions budgétaires de 984 260,00 €.

Les dépenses sont maîtrisées et restent dans le cadre de l'élaboration du budget.

La situation de la commune reste saine et l'excédent prévu devrait permettre un autofinancement confortable pour les investissements à venir en 2017.

VI - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget communal de la façon suivante :

ANNULATION D'UNE PARTIE DE LA DBM N° 3, pour impossibilité de mouvement comptable signalé par la trésorerie

Fonctionnement – Dépenses :

Dépenses imprévues	+ 4 438.00 €
FPIC	- 4 438.00 €

INVESTISSEMENT – Dépenses :

Dépenses imprévues	- 10 000.00 €
Matériel de transport	+10 000.00 €

FONCTIONNEMENT – Dépenses :

Crédits existants au 6574	A.A.M.E	+ 830.00 €
	Autres charges exceptionnelles	- 4 438.00 €
	FPIC	+ 4 438.00 €

VII - QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Plusieurs rendez-vous ont été effectués avec le bureau d'étude chargé des futurs travaux rue Gambetta. A ce sujet, l'USEDA prévoit l'enfouissement des réseaux au début du deuxième semestre 2017.
- Le camion de la Commune pose de gros problèmes tant au niveau de la carrosserie que du moteur. Son remplacement est envisagé.
- Suite à la demande formulée lors de la dernière réunion, des devis ont été demandés pour la plantation à la périmétrie du plan d'eau mais n'ont pas encore été reçus.
- Compte tenu de l'humidité croissante constatée dans la cave de la Mairie, il a été décidé de faire bétonner le sol par la CCVO.
- Deux robinets thermostatiques sont à changer dans un logement communal.
- Le chauffage dans l'atelier bois de l'ADERMAS est à réparer voire à remplacer.
- La cérémonie pour les maisons illuminées est reconduite pour janvier 2017.
- Le remplacement des radiateurs de la mairie avait été prévu à l'identique. Afin d'optimiser le chauffage et le coût il est envisager de remplacer ce mode de chauffage par un chauffage central au gaz avec chaudière à condensation. La question sera revue lors de la prochaine réunion.
- Madame GODEFROY dresse un bilan très positif sur les activités périscolaires. L'effectif est croissant, les activités sont variées et l'encadrement est de qualité.

TRAVAUX DU CONSEIL

4 nov	Réunion CDPPT
4 nov	Réunion avec les associations calendrier des manifestations 2017
7 nov	Réunion avec M. LEDUC pour le lotissement
7 nov	CCAS
8 nov	Réunion sécurité au collège avec les pompiers
9 nov	Réunion avec la gendarmerie pour la cérémonie de la sainte Geneviève
10 nov	Réunion avec l'inspecteur d'académie
10 nov	Commission fêtes illuminations de Noël et fêtes de fin d'année
14 nov	Signature de la MSAP à Laon avec le Préfet
15 nov	Réunion avec le bureau d'étude pour la rue Gambetta
16 nov	Réunion avec COUGNAUD pour l'école
17 nov	Réunion USEDA
22 nov	CA du collège
23 nov	Centre Social Commission banque alimentaire
23 nov	Réunion pour la révision des listes électorales
28 nov	Réunion avec ALLIOT pour le réaménagement de l'école
28 nov	Comité de pilotage pour les activités périscolaires
5 déc	Assemblée générale de NOREADE
5 dec	CCVO Commission ordures ménagères
7 déc	Réunion avec l'Inspecteur d'Académie (effectifs scolaires)

Infos

Chemin Guisois : Nous rappelons aux résidents du chemin Guisois qu'il est formellement interdit de stationner en haut de la rue, les camions de collecte d'ordures ménagères ne pouvant pas faire demi-tour. Ils sont donc obligés de faire l'ensemble de la rue en marche arrière, ce qui est dangereux. Les contrevenants s'exposent à des amendes. Si cette réglementation n'est pas respectée, la CCVO envisage l'installation d'un point collecte des ordures ménagères en bas de la rue.

Il faut balayer devant sa porte : En cas de chute de neige, votre responsabilité peut être engagée. N'attendez pas que quelqu'un se blesse, jetez du sel ! (article 99.8 du règlement sanitaire départemental)

Maison de services au public : A Moÿ de l'Aisne, pour répondre à vos besoins de services publics, nous les avons rassemblés sous un même toit dans les locaux de la Poste : Pôle Emploi, Carsat, CAF de l'Aisne. Du personnel formé et compétent peut vous aider dans vos démarches. N'hésitez pas à venir les rencontrer. (horaires de la Poste).



**De nombreux habitants se sont plaints des déjections canines sur les trottoirs.
Amis des chiens soyez respectueux de l'environnement des autres.**

Ce sont les chiens bien éduqués qui font des trottoirs propres.

Mais également les maîtres.

Alors en cas de besoins, emmenez vos chiens déféquer devant chez vous et non devant chez les autres ou alors ramassez.



“ Chez moi il ramasse.
Mais ça...
c'est chez moi ! ”



“ Si vous ne connaissez pas les bonnes manières,
ayez au moins les bons réflexes ! ”

Merci !